

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2013)
Heft: 44

Rubrik: Pro Senectute

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«L'individu au centre du dispositif d'aide»

Pro Senectute et le Conseil d'Etat de Genève prônent une politique «personnalisée» en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie.



Maurice Demont

Janine Berberat, présidente de Pro Senectute Genève et le conseiller d'Etat Pierre-François Unger se sont rencontrés récemment.

En 2040, une personne sur cinq aura l'âge de la retraite à Genève. Même s'il est avéré que la plupart des plus de 80 ans vivent à domicile et sans aide, ce changement démographique et l'espérance de vie allongée supposent une anticipation politique avec des coûts supportables pour la collectivité publique.

Le récent rapport du Conseil d'Etat genevois sur la politique en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie est salué par Pro Senectute Genève. Sa présidente Janine Berberat et Pierre-François Unger, chargé du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé, échangent sur la politique à venir.

PIERRE-FRANÇOIS UNGER.—

Dans le canton, la population a clairement manifesté son aspiration à rester le plus longtemps possible chez elle. Depuis une vingtaine d'années prévaut une politique du développement des prestations qui va dans ce sens. Afin de la poursuivre et de la renforcer, le Conseil d'Etat propose cinq axes autour de la prévention et de la promotion de la santé pour prolonger une vie dans de bonnes conditions. L'hébergement en EMS, dont les capacités d'accueil seront augmentées, doit être envisagé en dernier recours. Un travail basé sur la dignité vise à favoriser l'autodétermination des personnes et leurs directives anticipées. Enfin, si l'individu est placé au centre du dispositif, on s'aperçoit que ce

dernier est constitué d'entités qui doivent s'appuyer sur des structures de coordination efficace. Or, la vie n'est pas fractionnée entre vie à la maison, vie à l'hôpital etc. C'est la même vie. J'ai toujours le souhait d'adapter les structures aux individus, plutôt que le contraire.

JANINE BERBERAT.— A Genève, le tissu associatif et Pro Senectute en particulier proposent des solutions concrètes: les consultations sociales individuelles, le programme de soutien pour les proches aidants ou les foyers de jour. Mais, au vu des défis à relever, les partenariats avec les pouvoirs publics ne doivent-ils pas être accrus et pérennisés?

P.-F. U.— Pour aller dans ce sens, le dialogue doit fixer des objectifs en



commun et négocier les moyens pour les atteindre. Il importe de fixer des objectifs mesurables et de pouvoir quantifier les résultats attendus de sorte que le peuple, qui finance par ses impôts, puisse vérifier la pertinence des projets de partenariats.

J. B. – Votre rapport part de l'idée que la personne doit rester chez elle, le plus longtemps possible et en bonne santé, mais il y a des étapes et des besoins de logements adaptés. Est-ce que l'Etat va entrer en matière sur différentes formes d'habitation?

P.-F. U. – C'est fondamental. Les structures intermédiaires – qui ne sont ni le domicile, ni l'hôpital – sont en réalité des domiciles et doivent être envisagées comme tels. Dans un immeuble à encadrement pour personnes âgées (IEPA), les soins et les aides sont facilités puisque les déplacements sont limités. Des structures d'accueil plus petites que les IEPA, de cinq à dix personnes, présenteraient cet avantage. En outre, elles occasionneraient du lien social.

J. B. – A propos d'occasion de sociabilité et de proximité, la Gym Seniors et Pro Senectute organisent des activités sportives dans les salles publiques. Des échanges avec les personnes âgées ont lieu, au moment où se croisent les parents qui conduisent les petits. Les cours permettent aussi de s'inquié-

ter d'une absence. Mais, les communes font souvent payer les salles à des associations qui n'ont pas de grands moyens.

P.-F. U. – L'exemple de la gymnastique est intéressant. L'exercice physique est la meilleure prévention qui soit. La mise à disposition de salles est donc très importante. Mais le principe d'autonomie des communes ne permet pas au Conseil d'Etat de fixer des directives. Cependant, j'ai envie de dire qu'elles se sous-estiment. Elles ont un vrai potentiel dans le travail de proximité. Elles pourraient améliorer les conditions de vie des personnes âgées dont les promenades sont conditionnées par un parcours sans danger et confortable. Certains bancs publics, par exemple, permettent de s'asseoir, mais il est très difficile de s'en relever.

J. B. – Quelle pourrait être la conclusion de notre discussion?

P.-F. U. – Le partenariat public-privé est indispensable pour aller de l'avant. L'Etat est très compétent dans certains domaines, mais dans le travail de proximité, le réseau associatif l'est bien davantage. Vous devez aussi être l'aiguillon des politiques pour nous permettre de découvrir des besoins que nous ignorons. L'échange est donc capital; les messages généraux que nous donnons peuvent être personnalisés par vous.



BIENNE

Rue Centrale 40, c.p. 1263
2502 Bienne
e-mail:
biel-bienne@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 328 31 11
Fax 032 328 31 00

FRIBOURG

Ch. de la Redoute 9,
c.p. 1752 Villars-sur-Glâne 1
e-mail: info@fr.pro-senectute.ch
Tél. 026 347 12 40
Fax 026 347 12 41

GENÈVE

Rue de la Maladière 4, 1205 Genève
e-mail: info@ge.pro-senectute.ch
Tél. 022 807 05 65
Fax 022 807 05 89

TAVANNES

Rue du Pont 4, 2710 Tavannes
e-mail:
prosenectute.tavannes@ne.ch
Tél. 032 886 83 80
Fax 032 886 83 89

DELÉMONT

Centre d'action sociale des aînés
Ch. du Puits 4, c.p. 800
2800 Delémont
e-mail:
prosenectute.delemont@ne.ch
Tél. 032 886 83 20
Fax 032 886 83 19

NEUCHÂTEL

Bureau régional Neuchâtel
Rue de la Côte 48a
2000 Neuchâtel
e-mail: prosenectute.ne@ne.ch
Tél. 032 886 83 40
Fax 032 886 83 41

LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Pont 25
2300 La Chaux-de-Fonds
prosenectute.cf@ne.ch
Tél. 032 886 83 00
Fax 032 886 83 09

VAUD

Maupas 51
1004 Lausanne
e-mail: info@vd.pro-senectute.ch
Tél. 021 646 17 21
Fax 021 646 05 06

VALAIS

Siège et centre d'information
Rue des Tonneliers 7, 1950 Sion
e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
Tél. 027 322 07 41
Fax 027 322 89 16

Info seniors

0848 813 813
du lundi au vendredi
Vaud: de 8 h 15 à 12 h
et de 14 h à 17 h
Genève: de 8 h 30 à 12 h

Vivre sa vieillesse: un thème qui fait débat

Lors de ses assises, du 10 au 12 avril prochain au Kornhausforum de Berne, le Symposium suisse de gérontologie récompensera les trois meilleurs étudiants ayant écrit un travail remarquable et innovant, ou une thèse traitant de la gérontologie appliquée, par le Prix Pro Senectute. Mais au-delà des récompenses et des honneurs, ce rendez-vous – qui s'adresse aux professionnels de la vieillesse, aux acteurs de politique sociale, aux chercheurs et étudiants, ainsi qu'à toute personne intéressée – sera l'occasion d'aborder le thème 2013: «Les temps de la vie», en présence de spécialistes suisses ou étrangers. Exemple? Les liens sociaux tout au long du parcours de vie. Trois journées à thèmes, avec des discussions par groupes. Si vous êtes tentés, retrouvez programme et formulaire d'inscription sur Internet (www.pro-senectute.ch).